



CIRCULAIRE N° 1864-7 MBPE/DGD DU 21 JUIL. 2017  
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET** : Commissionnaire en douane agréé, habilité à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes est étendue à la société **TRANS-MER** enregistrée au **Sydam world** sous le n° 00197 C.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

**Ampliations**

- MBPE/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Com. et d'Indus.
- Synd. Trans. S/C SDV-SAGA
- Synd. Trans. /SYNATRANS-CI
- Webb Fontaine
- TRANS-MER
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL



Col. M. DA MÉRRE A.